

Envoi par courriel

Québec, le 28 juin 2006

Madame Christine Pinçon
Transports Canada
Programmes – région du Québec
Affaires environnementales
901, Cap Diamant, 4^e étage
Québec (Québec) G1K 4K1

230

DQ31

Projet d'implantation du terminal
méthanier Énergie Cacouna
Cacouna

6211-04-005

Objet : Projet d'implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna

Madame,

En référence au projet précité, la commission d'examen conjoint chargée de l'étude de ce dossier souhaite vous transmettre les questions suivantes :

Dans le cadre du processus TERMPOL en cours, la commission d'examen conjoint souhaite obtenir quelques confirmations ou précisions sur divers points pouvant comporter des incidences environnementales ou de sécurité pour la population.

1. En ce qui a trait au nombre de remorqueurs utilisés, soit trois en été et l'ajout d'un quatrième en hiver pour la gestion des glaces, ce mode de gestion pour l'approche des méthaniers est-il adéquat ou nécessiterait-il l'utilisation d'un plus grand nombre de remorqueurs ?
2. Concernant la sécurité publique sur l'île Verte en cas de fuite de liquide de gaz naturel au large de cette île, Transports Canada est-il satisfait des analyses et des mesures proposées par le promoteur et a-t-il des préoccupations particulières ?
3. En ce qui concerne la zone de sécurité autour du quai d'amarrage et de la jetée, avec ou sans méthanier, les mesures proposées par le promoteur pour éloigner les plaisanciers naviguant sur le fleuve ou les tenir à distance à l'aide d'un remorqueur sont-elles adéquates ?
4. La localisation des aides à la navigation pour les manoeuvres d'amarrage des méthaniers est-elle définitive et Transports Canada peut-il confirmer leur localisation sur la côte ?

../2

5. La voie d'accès maritime entre Les Escoumins et Cacouna (addenda sur le transport maritime, PR8.3, figure 2.3-2) contourne l'île Rouge par le nord ou le sud. Les navires ont-ils le choix de la route ? Si oui, comment sont gérées les interférences avec d'autres navires, sur cette route et à l'entrée ou à la sortie de la voie maritime ? Est-ce que des règles particulières s'appliquent aux navires transportant des hydrocarbures ?
6. Lors de la première partie de l'audience publique, il a été mentionné que les règles d'approche à la station de pilotes aux Escoumins étaient différentes pour les navires-citernes et les navires transportant des cargaisons générales. Quelles sont les règles qui s'appliquent aux navires-citernes ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 5 juillet prochain, compte tenu de l'échéancier des travaux de la commission.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Monique Gélina
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission

c.c. M. Jacques Grondin, Agence canadienne d'évaluation environnementale